



La Lettre d'information de Molsheim

N°5 / 2012

Le Conseil municipal s'est réuni le vendredi 5 octobre 2012 sous la présidence de Monsieur le Maire, Laurent Furst.

Point 1 : Approbation du procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du 29 juin 2012

Le Conseil municipal a approuvé le procès-verbal de la séance ordinaire du 29 juin 2012.

Point 2 : Délégations permanentes du Maire - article L2122-22 du CGCT : compte- rendu d'information pour la période du 2^e trimestre 2012

Monsieur le Maire a rendu compte de l'utilisation des délégations permanentes qui lui sont accordées par le Conseil municipal pour la période du 1^{er} avril au 30 juin 2012.

Dans le cadre de ses délégations, le Maire a :

- décidé la souscription d'un contrat de ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'épargne pour un montant de 1 250 000 €, susceptible d'être utilisé en cas de besoin
- autorisé l'installation d'une terrasse mobile sur le domaine public communal liée à l'exercice d'une activité professionnelle
- délivré neuf concessions dans le cimetière communal situé route de Dachstein et trois concessions dans celui situé au quartier du Zich
- décidé l'aliénation de gré à gré d'un véhicule vétuste dans le cadre d'une reprise lors de l'achat d'un nouveau véhicule
- autorisé la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de huit marchés de travaux, de fournitures et de services passés de gré à gré
- renoncé huit fois à l'exercice du droit de préemption sur la période allant du 1^{er} avril au 30 juin 2012.

Point 3 : Budget principal et budget annexe lotissement - Décision modificative n° 2/2012 - budget annexe forêt - Décision modificative n° 1/2012

Le Conseil municipal a approuvé les décisions modificatives du budget principal 2012 et des budgets annexes lotissement et forêt qui portent sur des simples réajustements comptables. S'agissant du budget principal, les écritures ont dû être réajustées pour prendre en compte la nouvelle dépense de 43 200 € liée à la péréquation horizontale (versement en faveur de communes plus pauvres). L'ensemble de ces budgets a ainsi été réajusté en dépenses et en recettes de fonctionnement d'une part, ainsi qu'en dépenses et recettes d'investissement d'autre part.

Point 4 : SEML "Le Foyer de la Basse-Bruche" – Aug- mentation du capital – Ac- quisition de parts sociales

La société d'économie mixte locale "Le Foyer de la Basse-Bruche" œuvre depuis le 17 mars 1956 dans le domaine du logement sur le territoire de Molsheim et environs. Dans un courrier du 14 septembre 2012, le président de cette société proposait à ses actionnaires de participer à l'augmentation de son capital. Le code général des collectivités territoriales prévoit que *"les communes et leur groupement peuvent, par délibération de leurs organes délibérants, acquérir ou recevoir des actions de sociétés d'économie mixtes locales"*. Il a donc été décidé que la commune de Molsheim participerait à l'augmentation du capital de la SEML "Le Foyer de la Basse-Bruche" et se porterait acquéreur de 113 parts sociales supplémentaires au prix net de 1 150 € pour chaque part sociale. Molsheim détiendra ainsi 157 parts de la SEML Le Foyer de la Basse-Bruche, soit 24,72 % de son capital.

Conseil municipal de la Ville de Molsheim

- Séance du 5 octobre 2012 -

Point 5 : Cession foncière au profit du Conseil général du Bas-Rhin : route Ecospace

Début d'année, la Communauté de communes de la région de Molsheim-Mutzig a sollicité le département du Bas-Rhin pour l'achat d'une emprise foncière localisée route Ecospace. En effet, suite à l'extension de ses compétences, notamment avec la création du relais d'assistantes maternelles, la Comcom souhaite s'agrandir afin d'évoluer dans des locaux adaptés à ses nouvelles missions. Toutefois, en 2006, le terrain contigu à l'emplacement de son siège avait été cédé par la Ville au Département en vue de l'implantation éventuelle de la Maison du Conseil général.

Le Département a accepté de vendre à la Comcom une partie de ce terrain. En contrepartie, la Ville s'est engagée à céder au Conseil général une emprise foncière d'une superficie équivalente et contigüe à l'actuelle propriété du Département. La cession au profit du Département concerne la parcelle cadastrée section 9 n° 400 d'une contenance de 14,89 ares. Le prix de cession a été fixé à 10 000 € l'are soit 148 900 € HT.

Point 6 : Rue des Remparts – Alignement – Acquisition foncière consorts Feidt

La rue des Remparts comporte un étranglement après le croisement avec la rue Streicher sur environ 50 mètres dans le sens allant vers la route de Saverne. Afin de dimensionner la voie future avec les contraintes réglementaires en vigueur et notamment permettre la création de trottoirs aux largeurs suffisantes, trois parcelles doivent être amputées d'emprises foncières au titre de l'alignement. Les consorts Feidt, propriétaires indivis de la parcelle 60 section 4 ont accepté la cession de 65 m² au titre de cet alignement. L'assemblée délibérante a ainsi décidé l'acquisition de ce démembrement parcellaire au prix de l'euro symbolique.

Point 7 : Bureau parlementaire – Location d'un local communal

Suite aux dernières élections législatives, et à l'élection du maire de Molsheim en qualité de député, un bureau parlementaire financé par des crédits spécifiques a été constitué à Molsheim. Afin de permettre une identification au cœur de la cité, une accessibilité au public, et compte tenu de la disponibilité d'un bureau, dans un bâtiment annexe à l'Hôtel de Ville non affecté au service public communal, il a été proposé d'y installer la permanence parlementaire. Les Services fiscaux ont estimé le 5 septembre 2012 que le bureau loué d'une surface de 16,17 m² pourrait être valorisé à 80 € le m² utile par an, soit au final 107,80 € par mois.

Afin d'intégrer les frais accessoires liés à cette location portant sur l'accès internet, l'électricité, le chauffage, le téléphone et le matériel mis à disposition, il est proposé de fixer un loyer mensuel de 150 €, montant indexé sur l'indice de référence pour toute location ordinaire de locaux d'habitation et bureau.

Le Conseil municipal a consenti à la location de ce bureau pour un loyer mensuel de 150 € à compter du 1^{er} août 2012, date de la prise de fonction de l'attaché parlementaire.

Point 8 : Elaboration du Plan de prévention des risques technologiques (PPRT) – Société Messier-Bugatti-Dowty – Avis du Conseil municipal sur les modalités de la concertation

Le projet d'arrêté préfectoral de prescription du Plan de prévention des risques technologiques de Messier-Bugatti-Dowty propose des modalités de concertation permettant la participation des habitants, des associations locales, et des autres personnes et organismes intéressés ou impliqués dans cette démarche.

Sollicité par le Préfet de la Région Alsace en date du 14 septembre 2012, le Conseil municipal a émis un avis favorable sur les modalités de cette concertation.

Point 9 : Renouvellement du bail de location avec le Club hippique de Molsheim portant sur les bâtiments de la "Bischoffsmuehle"

Depuis 1965, le Club hippique de Molsheim est affectataire d'un ensemble de terrains appartenant à la Ville totalisant une assise foncière au sol d'environ 60 ares située rue des Sports. Cette association dispose également d'une partie des bâtiments de la "Bischoffsmuehle" érigée au droit du canal Coulaux.

Le bail de location de 6 ans de cet ensemble immobilier expire le 28 février 2013. L'assemblée délibérante a accepté de renouveler ce bail pour une durée de 6 ans à compter de son terme, tout en précisant que le champ d'application du présent dispositif exclut expressément le terrain relevant de la propriété communale situé au Zich à l'angle de la rue des Remparts et de la rue des Etangs. Toutefois, cette restriction ne fait pas obstacle à une mise à disposition précaire et révocable.

Conseil municipal de la Ville de Molsheim

- Séance du 5 octobre 2012 -

Point 10 : Attribution d'une subvention d'équipement au Club hippique de Molsheim Souhaitant acquérir un tracteur d'occasion indispensable au bon fonctionnement de son activité, le Club hippique a sollicité une subvention auprès de la Ville. Afin de soutenir son action, le Conseil municipal a décidé de lui attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 500 €.

Point 11 : Attribution d'une subvention d'équipement à l'association Trimoval de Molsheim Le Triathlon Molsheim-Vallée de la Bruche ou Trimoval a été créé en 2003. L'association compte déjà dans ses rangs de grands sportifs aux palmarès élogieux et continue à briger les premières places des compétitions nationales et internationales. Souhaitant acquérir un véhicule de transport type minibus pour faciliter les déplacements des membres, le Trimoval a sollicité une subvention exceptionnelle. Conformément aux règles adoptées par la Ville pour subventionner l'investissement des associations sportives à hauteur de 30 %, le Conseil municipal a décidé de lui attribuer une subvention exceptionnelle de 30 % sur la valeur d'achat du véhicule plafonnée à 7 000 €.

Point 12 : Attribution d'une subvention d'équipement à l'association Molsheim ski nordique Créée en 1990, l'association Molsheim ski nordique promeut entre autres la pratique du ski de fond et du biathlon en compétition. Souhaitant acquérir un nouveau véhicule de transport type minibus, le club a sollicité une subvention exceptionnelle. Conformément aux règles adoptées par la Ville pour subventionner l'investissement des associations sportives à hauteur de 30 %, le Conseil municipal a décidé de lui attribuer une subvention exceptionnelle de 30 % sur la valeur d'achat du véhicule plafonnée à 7 000 €.

Point 13 : Subvention de fonctionnement à l'association Molsheim olympique club section handball A l'issue d'une saison sportive 2011/2012 riche en émotion, l'équipe fanion du Molsheim olympique club section handball retrouve le championnat de France Nationale 3. Ce changement de catégorie occasionne des frais de déplacements et d'arbitrage conséquents. Le MOC a ainsi sollicité une subvention exceptionnelle. Afin de soutenir le club sportif et son intégration dans l'élite, le Conseil municipal a décidé de lui attribuer une subvention exceptionnelle de fonctionnement de 5 000 €.

Point 14 : Attribution d'une subvention exceptionnelle au club cyclo VTT Messier Bugatti Ayant participé à une épreuve de cyclisme féminin reliant Strasbourg à Paris en cinq étapes du 11 au 15 septembre 2012, le club cyclo VTT Messier Bugatti a sollicité une subvention exceptionnelle. Afin de soutenir cet engagement sportif, le Conseil municipal a décidé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 300 €, soit 100 € par personne résidant à Molsheim et ayant participé à cette épreuve.

Point 15 : Attribution d'une subvention exceptionnelle - Festival des Namis de la Nalsace Afin de soutenir la 7^e "n" édition du Festival des Namis de la Nalsace consacrée à la Napoléon, le Conseil municipal a décidé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 400 € à l'Association des Namis de la Nalsace. Le festival se tiendra les samedi 3 et dimanche 4 novembre à l'Hôtel de la Monnaie.

Point 16 : Participation aux actions des Établissements publics locaux d'enseignement du second degré - subvention au lycée Louis Marchal dans le cadre des compétitions sportives scolaires 2011/2012 L'association sportive du Lycée Louis Marchal a sollicité le concours financier de la Ville de Molsheim pour l'organisation de compétitions scolaires associant des élèves de l'établissement pour l'année scolaire 2011-2012. Face au bilan encourageant des résultats enregistrés et selon le dispositif applicable, il a été décidé d'attribuer un montant total de 281,00 € au titre des championnats d'académie. Le lycée a notamment remporté le titre de champion d'académie juniors-seniors garçons et cadets excellence.

Point 17 : Participation aux actions des Établissements publics locaux d'enseignement du second degré – subvention aux collège et lycée Henri Meck dans le cadre des compétitions sportives scolaires 2011/2012

L'association sportive du Lycée Henri Meck a sollicité le concours financier de la Ville de Molsheim pour l'organisation de compétitions scolaires associant des élèves de l'établissement pour l'année scolaire 2011-2012. Face au bilan très encourageant des résultats enregistrés et selon le dispositif applicable, il a été décidé d'attribuer un montant total de 3 445,99 € au titre des championnats d'académie et nationaux. Comme l'année dernière, les équipes se sont particulièrement illustrées lors des championnats de France de natation, de duathlon et de triathlon.

Point 18 : Attribution des subventions annuelles au titre de la valorisation du patrimoine bâti - campagne des travaux 2011-2012 (juillet 2011 - juin 2012)

La Ville de Molsheim et le Conseil général du Bas-Rhin soutiennent les travaux de valorisation du patrimoine bâti de la commune à travers le versement de subventions arrêtées chaque année. Alors que la Ville intervient sur toute l'étendue de son territoire, le Conseil général ne retient qu'un périmètre plus restreint de bâtiments éligibles. Sur la campagne 2011-2012, 15 demandeurs ont sollicité l'octroi d'aides pour des travaux de ravalement de façade. Le montant total des subventions accordées par le Conseil municipal sur la campagne 2011 - 2012 s'élève à 9 021,80 €.

Point 19 : Rapport annuel pour 2011 publié par la Communauté de Communes de la région de Molsheim-Mutzig relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable

L'assemblée municipale a pris acte du rapport annuel pour 2011 sur le prix et la qualité de l'eau potable tel qu'il a été adopté par la Communauté de Communes de la région de Molsheim-Mutzig.

Ce rapport est consultable à l'adresse suivante :

<http://www.sdea.fr/media/ASR/REP/RA EP Molsheim-Mutzig 2011.pdf>

Point 20 : Rapport annuel pour 2011 publié par la Communauté de Communes de la région de Molsheim-Mutzig relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement

L'assemblée municipale a pris acte du rapport annuel pour 2011 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement tel qu'il a été adopté par la Communauté de Communes de la région de Molsheim-Mutzig.

Ce rapport est consultable à l'adresse suivante :

[http://www.sdea.fr/media/ASR/RA/RA asst Molsheim-Mutzig \(communauté de communes de la région de\).pdf](http://www.sdea.fr/media/ASR/RA/RA asst Molsheim-Mutzig (communauté de communes de la région de).pdf)

Point 21 : Modification du tableau des effectifs

L'un des agents affecté au service d'accueil de la mairie a réussi le concours d'adjoint administratif de 1^{ère} classe. Afin de pouvoir nommer l'agent sur ce grade, qui reste en adéquation avec les fonctions occupées, il convient d'ouvrir le poste correspondant. L'assemblée délibérante a modifié le tableau des effectifs en validant la nomination de cet agent.

Divers : Etude de la Chambre de commerce et d'industrie du Bas-Rhin - Evolution du nombre d'emplois dans les bassins d'emplois du département

En conclusion, le maire rend l'assemblée attentive à la publication d'une étude éditée par la Chambre de commerce et d'industrie du Bas-Rhin. Une cartographie de la répartition des pôles d'emplois montre que le bassin de Molsheim enregistre l'augmentation d'emplois la plus forte du département (+29 %) entre 1999 et 2009.

